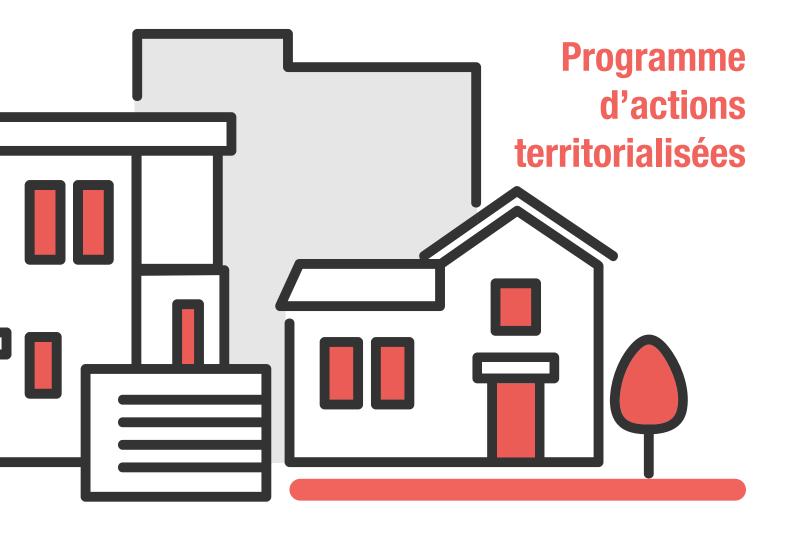
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Grand Ouest Toulousain

2025-2030







Mode d'emploi

Composition du Programme Local de l'Habitat

Le PLH se compose de 3 documents :

- Le Diagnostic et les Orientations Stratégiques
- Le Programme d'actions thématiques
- Le Programme d'actions territorialisées
- > Le présent document constitue le programme d'actions territorialisées

Sommaire

Commune de Fontenilles	5
Commune de Lasserre-Pradère	10
Commune de La Salvetat-Saint-Gilles	15
Commune de Léguevin	20
Commune de Lévignac	25
Commune de Mérenvielle	30
Commune de Plaisance-du-Touch	35
Communo do Sainta-Livrado	40



Programme Local de l'Habitat (2025-2030)

Programme d'actions territorialisées

CC du Grand Ouest Toulousain

Fontenilles

Commune de Fontenilles

PLH 2025-2030 du Grand Ouest Toulousain



Document d'urbanisme communal		
Document en vigueur Dernière révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 18/02/2019		
Perspectives Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal		

Programmation logements 2025-2030

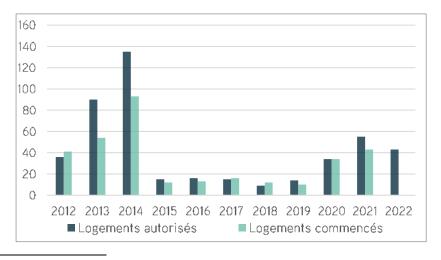
	Fontenilles	CC du Grand Ouest Toulousain
Objectif de production de logements	280 logements (47 logts / an)	2 100 logements (350 logts / an)
Objectif communal de la diversification de l'habitat	126 logements sociaux	712 logements sociaux

Données de cadrage

	Fontenilles	CC du Grand Ouest Toulousain
Population (Insee RP 2020)	5 872	47 769
Evolution annuelle moyenne (2014-2020)	+1,5 %/an	+1,7 %/an
Composition des ménages (Insee RP 2020)		
Part des personnes seules Part des couples sans enfant Part des couples avec enfant(s) Part des familles monoparentales	17 % 28 % 45 % 9 %	27 % 28 % 34 % 10 %
Indice de jeunesse (Insee RP 2020)1	1,75	1,33
Résidences principales (Insee RP 2020)	2 119	19 602
Part de propriétaires occupants Part de locataires Autres Statuts	79 % 19 % 1 %	69 % 30 % 1 %
Résidences secondaires (Insee RP 2020)	27	169
Part de résidences secondaires	1 %	1 %
Logements vacants (Insee RP 2020)	79	1 143
Part de logements vacants (Insee RP 2020)	4 %	5 %
Part de logements vacants de > 2 ans (LOVAC 2022)	1%	1 %
Logements sociaux (bilan SRU au 01/01/2023)	216	3 072
Taux de logements sociaux	9,98 %	16,4 %
Construction neuve (moyenne annuelle)		
Logements autorisés 2017-2022	28	395
Logements commencés 2016-2021	21	396
Marché immobilier (DV3F 2022)		
Prix médian d'une maison ancienne (2022)	369 780 €	326 131 €

Logements autorisés et commencés

Source: Sit@del2



L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est faible, plus la population est âgée.



Principaux enjeux

Le développement d'une offre d'habitat diversifiée et abordable permettant de fluidifier les parcours résidentiels au sein de la commune

- Un marché immobilier présentant des prix élevés à l'achat, supérieurs à ceux observés au niveau intercommunal, qui rendent difficile l'accession à la propriété pour les ménages à budget limité.
- Le développement d'une offre de logements abordables peut favoriser le renouvellement de la population et l'accueil de jeunes familles de primo-accédants.
- Un enjeu de développement d'une offre locative diversifiée et abordable est également constaté sur la commune, notamment des logements de taille petite et intermédiaire, afin de répondre aux besoins exprimés sur le territoire (jeunes ménages, personnes âgées, familles monoparentales...).

Le renforcement de l'offre locative sociale afin de répondre aux objectifs de la loi SRU

- Récemment soumise aux dispositions de la loi SRU, la commune doit enclencher une dynamique de rattrapage afin de rapprocher son taux de logements sociaux, actuellement de 10%, au taux réglementaire de 20%.
- Une attention particulière doit ainsi être accordée au calibrage de la part de logements sociaux à produire dans le cadre des opérations d'habitat neuf, afin de favoriser le rattrapage SRU et d'accompagner le développement global du parc de logements.
- Un enjeu d'articulation fort entre cette production de logements sociaux avec le développement des mobilités durables (transports en commun, modes actifs...) et de l'intermodalité est également constatée sur la commune.

Le développement de solutions d'habitat adaptées aux ménages ayant des besoins spécifiques

- Un souhait ancré de maintien à domicile et de continuer à résider sur le territoire communal parmi les personnes âgées, qu'il conviendrait d'accompagner via la mise en œuvre d'actions d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.
- Un besoin de diversification de l'offre d'habitat à destination des séniors, leur permettant de multiplier leurs choix résidentiels au sein de la commune (offre locative collective très qualitative, résidences portées par des bailleurs sociaux, habitat partagé/intergénérationnel...).
- Une offre de logements et d'hébergement d'urgence à développer pour répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité et/ou détresse sur le territoire, en complément de l'offre existante et en déclinaison des prescriptions du PDALHPD.
- Un enjeu de développement de solutions d'accueil et d'ancrage adaptées aux gens du voyage, en lien avec les prescriptions du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAHGV).



Potentialités de développement du parc de logements entre 2025 et 2030

Plusieurs opérations de production de logements potentiellement réalisables sur la temporalité du PLH ont été identifiées dans le cadre des rencontres communales. Ces projets permettent d'évaluer la capacité de la commune de Fontenilles à atteindre l'objectif de production de 280 logements pour la période 2025-2030, soit environ 47 logements en moyenne par an.

Opérations recensées comme potentiellement réalisables durant la durée du PLH 2025-2030, à la date d'arrêt de celui-ci et selon les documents d'urbanisme en vigueur

(le tableau ci-dessous est affiché à titre indicatif et n'est pas opposable)

	Nom du projet /	Nb de logements	
	Localisation	Nb total de Logts	Dont logts sociaux
1	Lotissement « La Grange »	86	26
2	Parcelle située entre le cimetière et l'Aussonnelle	41	14
3	Impasse du Bois du Juge	7	
4	Route de Magnes	6	
5	Impasse de la Cazalere	30	30
6	Av. du 19 Mars 1962	30	10
7	Rue du Moulin	50	
8	Estimation potentiel en intensification	50	
	Total	300*	80**

Les six années permettront de réaliser les opérations nécessaires pour l'atteinte de l'objectifs fixés par le PLH

De surcroît, si des évolutions dans le taux SRU réglementaire se produisent, des ajustements des objectifs de production de logements sociaux figurant dans le présent PLH devront être envisagés.



^{*}Compte tenu des différentes incertitudes concernant la date de livraison de plusieurs projets, notamment le projet n° 7, il a été décidé, de commun accord avec la commune, d'établir un objectif de production de 280 logements.

^{**}Il est à noter également que le nombre de logements sociaux indiqué dans le tableau présenté ci-dessus devra être augmenté afin d'atteindre l'objectif de production d'au moins 126 logements sociaux pour la période 2025-2030, permettant ainsi à la commune de répondre aux obligations de rattrapage SRU selon le taux en vigueur (actuellement fixé à 20%).

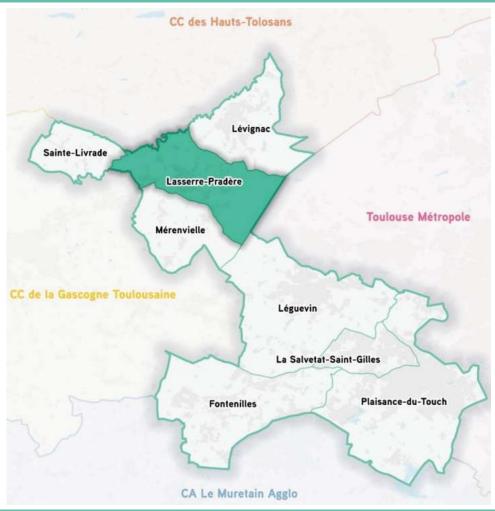


Programme Local de l'Habitat (2025-2030) Programme d'actions territorialisées CC du Grand Ouest Toulousain

Feuille de route Lasserre-Pradère

Commune de Lasserre-Pradère

PLH 2025-2030 du Grand Ouest Toulousain



Document d'urbanisme communal		
Document en vigueur	Deux Plans Locaux d'Urbanisme en vigueur correspondant aux anciennes communes de Pradère-Les-Bourguets et de Lasserre. Leur dernière révision a été approuvée le 22/03/2022	
Perspectives	Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	

Programmation logements 2025-2030

	Lasserre-Pradère	CC du Grand Ouest Toulousain
Objectif de production de logements	70 logements (12 logts / an)	2 100 logements (350 logts / an)
Objectif communal de la diversification de l'habitat	7 logements en location ou en accession sociale	712 logements sociaux

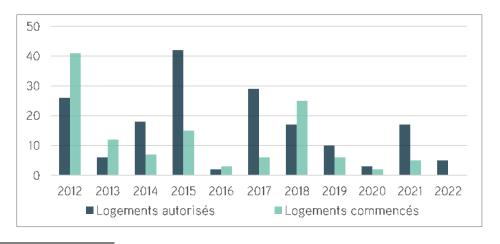


Données de cadrage

	Lasserre-Pradère	CC du Grand Ouest Toulousain
Population (Insee RP 2020)	1 622	47 769
Evolution annuelle moyenne (2014-2020)	+2,5 %/an	+1,7 %/an
Composition des ménages (Insee RP 2020)		
Part des personnes seules Part des couples sans enfant Part des couples avec enfant(s) Part des familles monoparentales	20 % 29 % 45 % 6 %	27 % 28 % 34 % 10 %
Indice de jeunesse (Insee RP 2020) ²	1,65	1,33
Résidences principales (Insee RP 2020)	620	19 602
Part de propriétaires occupants Part de locataires Autres Statuts	85 % 14 % 1 %	69 % 30 % 1 %
Résidences secondaires (Insee RP2020)	12	169
Part de résidences secondaires	2 %	1 %
Logements vacants (Insee RP 2020)	19	1 143
Part de logements vacants (Insee RP 2020)	3 %	5 %
Part de logements vacants de > 2 ans (LOVAC 2022)	2 %	1 %
Logements sociaux (RPLS 2022 et bilan SRU)	22	3 072
Taux de logements sociaux	3 %	16,4 %
Construction neuve (moyenne annuelle)		
Logements autorisés 2017-2022	14	395
Logements commencés 2016-2021	8	396
Marché immobilier (DV3F 2022)		
Prix médian d'une maison ancienne (2022)	305 000 €	326 131 €

Logements autorisés et commencés

Source: Sit@del2



² L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est faible, plus la population est âgée.



Principaux enjeux

La maîtrise du développement démographique et urbain de la commune

- Un rythme de croissance démographique très élevé (+2,5 % hab./an) entre 2014 et 2020, supérieur à celui observé à l'échelle intercommunale (+1,7 % hab./an). Cette croissance est liée notamment au développement du parc résidentiel de la commune.
- Une nécessité de mieux maîtriser la production de logements afin de la coordonner davantage avec le développement de l'offre de services, d'infrastructures et d'équipements essentiels au sein de la commune.

Le développement d'une offre d'habitat abordable permettant l'accueil de tous types de ménages

- Une forte pression sur le marché foncier et immobilier, liée notamment à l'arrivée de ménages relativement aisés travaillant dans le secteur aéronautique, attirés par la présence d'un parc individuel avec des grandes parcelles et la qualité du cadre de vie.
- La production d'une offre en accession abordable à la propriété s'avère ainsi essentielle pour favoriser le maintien et l'accueil des ménages à budget limité sur la commune, notamment des primo-accédants.
- Une demande de logements locatifs sociaux est exprimée au sein de la commune par des jeunes et des personnes âgées en situation de précarité. La poursuite du développement du parc social et sa diversification (via la production de petites et grandes typologies) est indispensable pour répondre aux besoins des ménages du territoire.

L'adaptation et la diversification de l'offre de logements pour les personnes âgées et/ou en perte d'autonomie

- Un souhait ancré de maintien à domicile parmi la population âgée, tout en continuant à résider sur la commune. Ainsi, un besoin est identifié en matière de renforcement des actions d'accompagnement à l'adaptation du logement au vieillissement.
- Le développement d'une offre de logements alternative à l'hébergement en établissement (médicalisé ou non) peut permettre de diversifier les choix résidentiels des personnes âgées sur la commune (petites opérations d'habitat partagé/intergénérationnel, résidences portées par des bailleurs sociaux...).

L'amélioration de la qualité de l'habitat, notamment en centre ancien

- Une nécessité de mettre en place des actions visant la rénovation du parc de logements, en particulier celui situé en centre-ancien.
- Le repérage précis des logements vacants et/ou dégradés, avec l'accompagnement technique des services de l'intercommunalité, est essentiel pour favoriser la remobilisation de ce parc.
- L'accompagnement des propriétaires et la mise en place de solutions ad-hoc pour la résorption de la vacance, en lien avec les actions thématiques du PLH (développement du parc locatif, notamment social et création de solutions d'habitat pour les ménages ayant des besoins spécifiques...), pourront ainsi être envisagés sur la commune.

Potentialités de développement du parc de logements entre 2025 et 2030

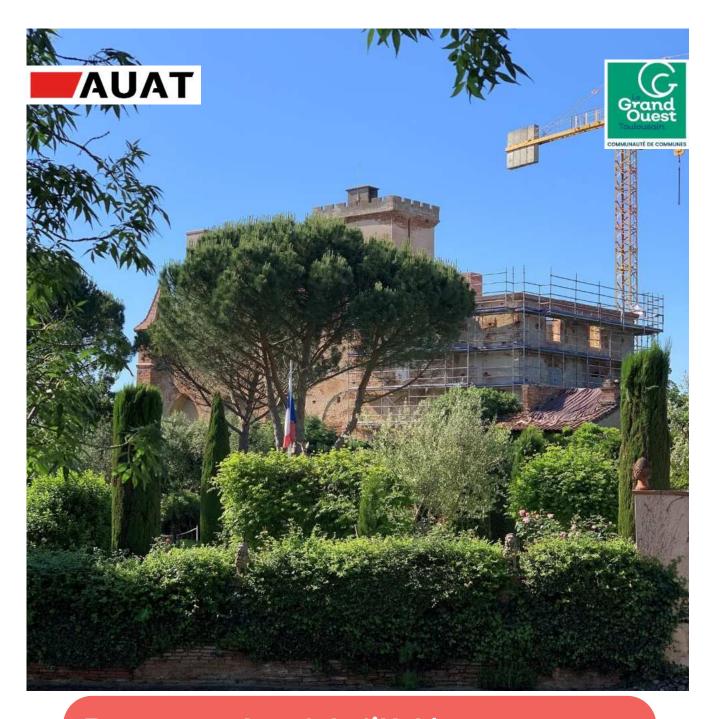
Plusieurs opérations de production de logements potentiellement réalisables sur la temporalité du PLH ont été identifiées dans le cadre des rencontres communales. Ces opérations permettent d'évaluer la capacité de la commune de Lasserre-Pradère à atteindre l'objectif de production de 70 logements pour la période 2025-2030, soit environ 12 logements en moyenne par an.

Opérations recensées comme potentiellement réalisables durant la période couverte par le PLH, à la date d'arrêt de celui-ci et selon les documents d'urbanisme en vigueur

(le tableau ci-dessous est affiché à titre indicatif et n'est pas opposable)

	Nom du projet /	Nb de logements	
	Localisation	Nb total de logts	Dont logts sociaux
1	Route de la Hourguette	14	
2	Rue Prade d'en Bas	9	
3	Secteur d'Embernadet	24	4 LLS
4	Rue de la Plane	3	
5	Chemín de La Comme	5	
6	Rue des Soupets	16	16 PSLA
	Total	71	20

Les 6 ans permettront de réaliser les opérations nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés par le PLH



Programme Local de l'Habitat (2025-2030) Programme d'actions territorialisées CC du Grand Ouest Toulousain

Feuille de route La Salvetat-Saint-Gilles

Commune de La Salvetat-Saint-Gilles

PLH 2025-2030 du Grand Ouest Toulousain



Document d'urbanisme communal		
Document en vigueur Dernière révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 20/04/2023		
Perspectives Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal		

Programmation logements 2025-2030

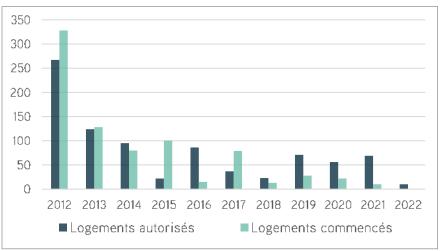
	La Salvetat Saint-Gilles	CC du Grand Ouest Toulousain
Objectif de production de logements	320 logements (53 / an)	2 100 logements (350 logts / an)
Objectif communal de la diversification de l'habitat	144 logements sociaux	712 logements sociaux

Données de cadrage

	La Salvetat Saint-Gilles	CC du Grand Ouest Toulousain
Population (Insee RP 2020)	8 497	47 769
Evolution annuelle moyenne (2014-2020)	+2 %/an	+1,7 %/an
Composition des ménages (Insee RP 2020)		
Part des personnes seules Part des couples sans enfant Part des couples avec enfant(s) Part des familles monoparentales	27 % 29 % 35 % 8 %	27 % 28 % 34 % 10 %
Indice de jeunesse (Insee RP 2020) ³	1,25	1,33
Résidences principales (Insee RP 2020)	3 513	19 602
Part de propriétaires occupants Part de locataires Autres Statuts Résidences secondaires (Insee RP 2020)	69 % 30 % 1 % 19	69 % 30 % 1 % 169
Part de résidences secondaires	1 %	1%
Logements vacants (Insee RP 2020)	191	1 143
Part de logements vacants (Insee RP 2020)	5 %	5 %
Part de logements vacants de > 2 ans (LOVAC 2022)	-	1 %
Logements sociaux (bilan SRU au 01/01/2023)	441	3 072
Taux de logements sociaux	12,31 %	16 %
Construction neuve (moyenne annuelle)		
Logements autorisés 2017-2022	44	395
Logements commencés 2016-2021	28	396
Marché immobilier (DV3F 2022)		
Prix médian d'une maison ancienne (2022)	305 250 €	326 131 €

Logements autorisés et commencés

Source: Sit@del2



³ L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est faible, plus la population est âgée.



Principaux enjeux

La maitrise du développement urbain, tout en proposant une offre d'habitat abordable et diversifiée

- Compte tenu des disponibilités foncières limitées au sein de la commune, il s'avère essentiel de maîtriser et d'accompagner la production d'une offre de logements bien insérée dans le tissu urbain existant.
- Dans un contexte de tension des marchés immobiliers le développement d'une offre de logements abordable et diversifiée, en accession et en location s'avère essentiel (notamment des petites et grandes typologies).

Le renforcement de l'offre locative sociale afin de répondre aux objectifs de la loi SRU et de sortir de la situation de carence

- Un taux SRU qui n'a que très légèrement progressé entre 2016 et 2023, passant de 10,69 % à 12,31 %.
- Un renforcement des efforts en matière de production de logements sociaux est nécessaire afin d'atteindre l'objectif réglementaire (20% de LLS à la date d'adoption du PLH). Le développement de petites opérations avec une offre 100% sociale constitue un levier à mobiliser en ce sens.

Le renouvellement du centre-ville afin de réaffirmer son rôle de centralité

- La mise en place du projet de requalification du cœur de ville peut permettre de renforcer son rôle de centralité, tout en développant une offre de logements à destination de divers types de ménages (personnes âgées, jeunes actifs...)
- Un enjeu de dynamisation du centre-ville via le maintien et le développement des aménités urbaines (commerces, services...), favorisant ainsi la qualité de l'habitat des résidents présents et futurs.

Le développement de solutions d'habitat adaptées aux ménages ayant des besoins spécifiques

- Un souhait marqué de maintenir une vie à domicile et de continuer à résider sur le territoire communal parmi les personnes âgées, qu'il conviendrait d'accompagner via le renforcement d'actions d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.
- Un besoin de diversification de l'offre d'habitat à destination des séniors, leur permettant d'accroître leurs choix résidentiels au sein de la commune (offre locative collective qualitative, résidences portées par des bailleurs sociaux, habitat partagé/intergénérationnel...).
- Une offre de logements et d'hébergement d'urgence à développer pour répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité et/ou de rupture sur le territoire, en complément de l'offre existante.
- Un enjeu de développement de solutions d'habitat adaptées à l'ancrage et la sédentarisation des gens du voyage, notamment des ménages installés dans l'aire d'accueil informelle située sur les berges de l'Aussonnelle, en lien avec les prescriptions du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAHGV).

Potentialités de développement du parc de logements entre 2025 et 2030

Plusieurs opérations de production de logements potentiellement réalisables sur la temporalité du PLH ont été identifiées dans le cadre des rencontres communales. Ces opérations permettent d'évaluer la capacité de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles à atteindre l'objectif de production de 320 logements pour la période 2025-2030, soit environ 53 logements en moyenne par an.

Opérations recensées comme potentiellement réalisables durant la durée du PLH 2025-2030, à la date d'arrêt de celui-ci et selon les documents d'urbanisme en vigueur

(le tableau ci-dessous est affiché à titre indicatif et n'est pas opposable)

	Nom du projet /	Nb de logements	
	Localisation	Nb total de Logts	Dont logts sociaux
1	61 Av. u Grand Bois	36	36 LLS
2	15 Impasse des Gandilles	9	9 LLS
3	3 et 5 Rue du Château	26	15 LLS
4	17 Av. de Provence	16	8 LLS
5	Chemín de Cezerou	39	39 LLS
6	Cœur de ville 1	15	
7	Cœur de Ville (parcelle 2 ha)	80	48 LLS
8	Rue Frédéric Chopin	16	16 LLS
9	Estimation potentiel en intensification	80	
	Total	320	171

Les 6 ans permettront de réaliser les opérations nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés par le PLH

Il convient de noter que si des évolutions du taux SRU réglementaire se produisent, des ajustements des objectifs de production de logements sociaux figurant dans le présent PLH devront être envisagés.



Programme Local de l'Habitat (2025-2030) Programme d'actions territorialisées CC du Grand Ouest Toulousain

Feuille de route Léguevin

Commune de Léguevin

PLH 2025-2030 du Grand Ouest Toulousain



Document d'urbanisme communal		
Document en vigueur Dernière révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 23/01/2020		
Perspectives	Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	

Programmation logements 2025-2030

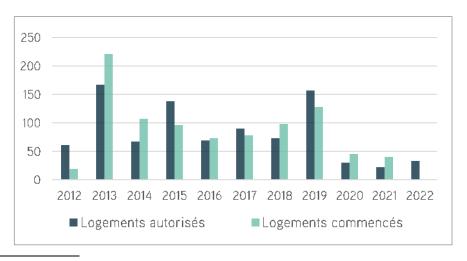
	Léguevin	CC du Grand Ouest Toulousain
Objectif de production de logements	530 logements (88 logts / an)	2 100 logements (350 logts / an)
Objectif communal de la diversification de l'habitat	175 logements sociaux	712 logements sociaux

Données de cadrage

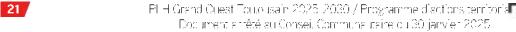
	Léguevin	CC du Grand Ouest Toulousain
Population (Insee RP 2020)	9 361	47 769
Evolution annuelle moyenne (2014-2020)	+0,8 %/an	+1,7 %/an
Composition des ménages (Insee RP 2020)		
Part des personnes seules Part des couples sans enfant Part des couples avec enfant(s) Part des familles monoparentales	33 % 25 % 31 % 10 %	27 % 28 % 34 % 10 %
Indice de jeunesse (Insee RP 2020) 4	1,44	1,33
Résidences principales (Insee RP 2020)	4 088	19 602
Part de propriétaires occupants Part de locataires Autres Statuts	61 % 38 % 1 %	69 % 30 % 1 %
Résidences secondaires (Insee RP 2020)	35	169
Part de résidences secondaires	1 %	1 %
Logements vacants (Insee RP 2020)	356	1 143
Part de logements vacants (Insee RP 2020)	8 %	5 %
Part de logements vacants de > 2 ans (LOVAC 2022)	1 %	1 %
Logements sociaux (bilan SRU au 01/01/2023)	734	3 072
Taux de logements sociaux	17,2 %	16,4 %
Construction neuve (moyenne annuelle)		
Logements autorisés 2017-2022	68	395
Logements commencés 2016-2021	77	396
Marché immobilier (DV3F 2022)		
Prix médian d'une maison ancienne (2022)	358 525 €	326 131 €

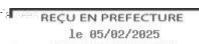
Logements autorisés et commencés

Source: Sit@del2



⁴ L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est faible, plus la population est âgée.





Principaux enjeux

Le développement d'une offre de logements en accession et en location permettant l'accueil de tous types de ménages

- Un marché foncier et immobilier en tension, en lien notamment avec l'attractivité du cadre de vie de la commune et sa proximité aux pôles d'emplois du secteur aéronautique. Dans ce contexte, le développement d'une offre de logements abordables constitue un enjeu fort pour la commune, afin de permettre le maintien et l'accueil d'une diversité de ménages, notamment des primo-accédants à budget limité.
- Un enjeu de développement d'une offre locative diversifiée et abordable est également constaté sur la commune, notamment des petites et grandes typologies, afin de répondre aux besoins exprimés sur le territoire (jeunes ménages, personnes âgées, familles...).

Le renforcement de l'offre locative sociale afin de répondre aux objectifs de la loi SRU

- Bien que les objectifs de production de logements sociaux établis dans le PLH précèdent ont été atteints, le taux SRU n'a que très légèrement progressé, passant de 16,7% en 2016 à 17,2% en 2023, du fait d'une production importante du parc non social en diffus.
- Un renforcement des efforts en matière de production de logements sociaux s'avère ainsi nécessaire afin d'atteindre l'objectif réglementaire (20% de LLS à la date d'adoption du PLH).
- Une attention particulière doit ainsi être accordée au calibrage de la part de logements sociaux à produire dans le cadre des opérations d'habitat neuf, afin de favoriser le rattrapage SRU et d'accompagner le développement global du parc de logements.

L'amélioration de la qualité de l'habitat neuf et ancien

- Un enjeu de d'amélioration de l'offre de logements neufs en termes d'insertion urbaine et paysagère, et de confort d'usage est identifié au sein de la commune. L'amélioration de la qualité de l'habitat doit permettre de répondre aux aspirations résidentielles des ménages, tout en favorisant la sobriété foncière.
- Un besoin de mettre en place une veille sur l'évolution du parc pavillonnaire, afin de mieux identifier les éventuels besoins en matière de rénovation ou d'amélioration.
- L'observation du parc de copropriétés est essentielle afin de repérer sans tarder les situations de fragilité, de mener des actions de prévention et d'intervenir dans les copropriétés connaissant des difficultés (financières, d'occupation sociale, de performance énergétique...).

Le développement de solutions d'habitat adaptées aux ménages ayant des besoins spécifiques

- Une nécessité de favoriser l'adaptation des logements pour les personnes âgées en perte d'autonomie souhaitant continuer de résider dans leur logement.
- Un besoin de diversification de l'offre d'habitat à destination des séniors du territoire, afin d'accroître leurs choix résidentiels au sein de la commune (offre locative collective qualitative, résidences portées par des bailleurs sociaux, habitat partagé/intergénérationnel...).
- Compte-tenu de la taille de la commune et des différentes situations de vulnérabilité repérées par le CCAS, le développement d'une offre d'hébergement temporaire en lien avec les prescriptions du PDALHPD s'avère nécessaire.
- Le travail de diagnostic des besoins des gens du voyage, en matière d'habitat, engagé par le CCAS, au travers de la MOUS départementale doit permettre à la commune de développer des solutions d'ancrage adaptées à chaque situation, en articulation avec les objectifs du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAHGV) de la Haute Garonne.



Potentialités de développement du parc de logements entre 2025 et 2030

Plusieurs opérations de production de logements potentiellement réalisables sur la temporalité du PLH ont été identifiées dans le cadre des rencontres communales. Ces opérations permettent d'évaluer la capacité de la commune de Léguevin à atteindre l'objectif de production de 530 logements pour la période 2025-2030, soit environ 88 logements en moyenne par an.

Opérations recensées comme potentiellement réalisables durant la durée du PLH 2025-2030, à la date d'arrêt de celui-ci et selon les documents d'urbanisme en vigueur

(le tableau ci-dessous est affiché à titre indicatif et n'est pas opposable)

	Nom du projet /	Nb de logements	
	Localisation	Nb total de Logts	Dont logts sociaux
1	ZAC Castelnouvel (Phase 1)	370	Environ 100 LLS
2	Av. de Curtis	15	15
3	Rue de Ribosi	55	14 LLS
4	Estimation potentiel en intensification	55	
	Total	495	129*

Les six années permettront de réaliser les opérations manquantes afin d'atteindre l'objectif de production de logements, y compris sociaux, fixé par le PLH

De surcroît, si des évolutions dans le taux SRU réglementaire se produisent, des ajustements des objectifs de production de logements sociaux figurant dans le présent PLH devront être envisagés.

21_D0-031-243100781-20250130-DEL_2025_

^{*}Il convient de mentionner que le nombre de logements sociaux indiqué dans le tableau présenté ci-dessus devra être augmenté afin d'atteindre l'objectif de production d'au moins 175 logements sociaux pour la période 2025-2030, permettant ainsi à la commune de répondre aux obligations de rattrapage SRU selon le taux en vigueur (actuellement fixé à 20%).



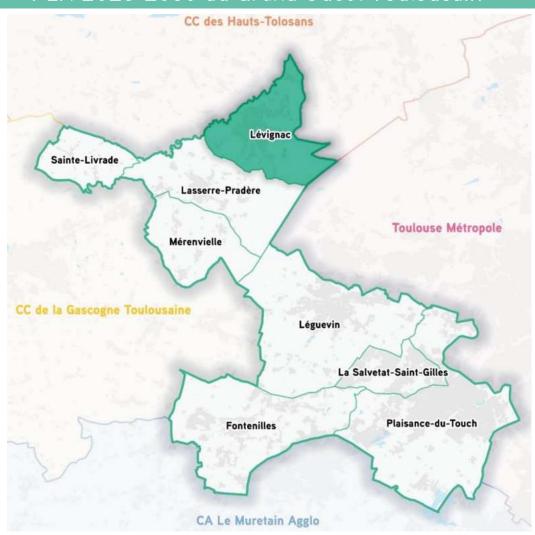
Programme Local de l'Habitat (2025-2030)

Programme d'actions territorialisées CC du Grand Ouest Toulousain

> Feuille de route Lévignac —

Commune de Lévignac

PLH 2025-2030 du Grand Ouest Toulousain



Document d'urbanisme communal		
Document en vigueur Plan Local d'Urbanisme approuvée le 19/06/2017		
Perspectives Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal		

Programmation logements 2025-2030

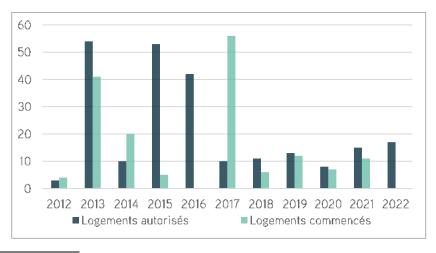
	Lévignac	CC du Grand Ouest Toulousain
Objectif de production de logements	120 logements (20 logts / an)	2 100 logements (350 logts / an)
Objectif communal de la diversification de l'habitat	18 logements en location ou en accession sociale	712 logements sociaux

Données de cadrage

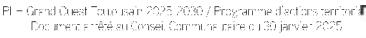
	Lévignac	CC du Grand Ouest Toulousain
Population (Insee RP 2020)	2 206	47 769
Evolution annuelle moyenne (2014-2020)	+1,8 %/an	+1,7 %/an
Composition des ménages (Insee RP 2020)		
Part des personnes seules Part des couples sans enfant Part des couples avec enfant(s) Part des familles monoparentales	25 % 31 % 36 % 7 %	27 % 28 % 34 % 10 %
Indice de jeunesse (Insee RP 2020) ⁵	1,42	1,33
Résidences principales (Insee RP 2020)	906	19 602
Part de propriétaires occupants Part de locataires Autres Statuts	74 % 25 % 1 %	69 % 30 % 1 %
Résidences secondaires (Insee RP 2020)	18	169
Part de résidences secondaires	2 %	1 %
Logements vacants (Insee RP 2020)	100	1 143
Part de logements vacants (Insee RP 2020)	10 %	5 %
Part de logements vacants de > 2 ans (LOVAC 2022)	4 %	1%
Logements sociaux (RPLS 2022 et bilan SRU 2023)	8	3 072
Taux de logements sociaux	1 %	16,4 %
Construction neuve (moyenne annuelle)		
Logements autorisés 2017-2022	12	395
Logements commencés 2016-2021	15	396
Marché immobilier (DV3F 2022)		
Prix médian d'une maison ancienne (2022)	269 470 €	326 131 €

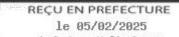
Logements autorisés et commencés

Source: Sit@del2



³ L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est faible, plus la population est âgée.





Principaux enjeux

Le développement d'une offre d'habitat abordable en location et en accession

- Un enjeu de production d'une offre en accession sociale afin de favoriser l'accueil et le maintien des ménages à budget limité, notamment des jeunes familles de primo-accédants.
- Un enjeu de développement de l'offre locative, notamment sociale, afin de répondre à la multiplicité de besoins exprimés à l'échelle de la commune et du bassin de vie de la Vallée de la Save, et en particulier des petites et grandes typologies dans les secteurs situés à proximité du cœur de ville.
- L'articulation de la production de l'offre locative sociale avec le développement des mobilités durables (transports en commun, modes actifs, intermodalité...) s'avère essentielle au sein de la commune.

La diversification de l'offre de logements permettant le maintien à domicile pour les personnes âgées et/ou en situation d'handicap

- Une nécessité de renforcer les actions d'accompagnement à l'adaptation des logements pour les personnes âgées en perte d'autonomie souhaitant continuer de résider dans leur logement.
- Un besoin de diversification de l'offre d'habitat à destination des séniors du territoire, afin de multiplier leurs choix résidentiels au sein de la commune (offre locative collective très qualitative, résidences portées par des bailleurs sociaux, habitat partagé/intergénérationnel...).

L'amélioration de la qualité de l'habitat, notamment en centre ancien

- Une nécessité d'amplifier les actions visant la rénovation du parc de logements, en particulier celui situé en centre-ancien.
- Le repérage précis des logements vacants et/ou dégradé, avec l'accompagnement technique des services de l'intercommunalité, est essentiel pour favoriser la remobilisation de ce parc.
- L'accompagnement des propriétaires et la mise en place de solutions ad-hoc pour la résorption de la vacance, en lien avec les actions thématiques du PLH (développement du parc locatif, notamment social et création de solutions d'habitat pour les ménages ayant des besoins spécifiques...), pourront être ainsi envisagés.
- Le maintien et le renforcement de l'offre d'aménités (commerces, services, équipements...) sont également indispensables pour favoriser la préservation de la qualité du cadre de vie au sein de la commune.

Potentialités de développement du parc de logements entre 2025 et 2030

Plusieurs opérations de production de logements potentiellement réalisables sur la temporalité du PLH ont été identifiées dans le cadre des rencontres communales. Ces opérations permettent d'évaluer la capacité de la commune de Lévignac à atteindre l'objectif de production de 120 logements pour la période 2025-2030, soit environ 20 logements en moyenne par an.

Opérations recensées comme potentiellement réalisables durant la durée du PLH 2025-2030, à la date d'arrêt de celui-ci et selon les documents d'urbanisme en vigueur

(le tableau ci-dessous est affiché à titre indicatif et n'est pas opposable)

		Nb de logements	
	Nom du projet / Localisation	Nb total de Logts	Dont logts sociaux
1	OAP Silos	22	4
2	OAP Foulupié	60	6
3	Secteur situé entre le Chemin d'En Teoulé et le Chemin de Foulupié	5	
4	Estimation potentiel en intensification	35	4
	Total	122	14*

Les 6 ans permettront de réaliser les opérations nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés par le PLH

^{*}Il est à noter également que le nombre de logements sociaux indiqué dans le tableau présenté ci-dessus devra être augmenté afin d'atteindre l'objectif de production d'au moins 18 logements sociaux (en location ou en accession) pour la période 2025-2030.



Programme Local de l'Habitat (2025-2030)

Programme d'actions territorialisées CC du Grand Ouest Toulousain

Feuille de route Mérenvielle

Commune de Mérenvielle

PLH 2025-2030 du Grand Ouest Toulousain



Document d'urbanisme communal		
Document en vigueur Dernière révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 05/03/2020		
Perspectives	Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	

Programmation logements 2025-2030

	Mérenvielle	CC du Grand Ouest Toulousain
Objectif de production de logements	35 logements (6 / an)	2 100 logements (350 logts / an)
Objectif communal de la diversification de l'habitat	4 logements en location ou en accession sociale	712 logements sociaux

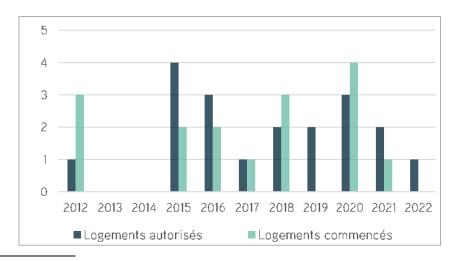
Données de cadrage

	Mérenvielle	CC du Grand Ouest Toulousain
Population (Insee RP 2020)	491	47 769
Evolution annuelle moyenne (2014-2020)	+0,2 %/an	+1,7 %/an
Composition des ménages (Insee RP 2020)		
Part des personnes seules Part des couples sans enfant Part des couples avec enfant(s) Part des familles monoparentales	19 % 29 % 41 % 8 %	27 % 28 % 34 % 10 %
Indice de jeunesse (Insee RP 2020)6	1,60	1,33
Résidences principales (Insee RP 2020)	184	19 602
Part de propriétaires occupants Part de locataires Autres Statuts	84 % 13 % 3 %	69 % 30 % 1 %
Résidences secondaires (Insee RP 2020)	5	169
Part de résidences secondaires	3 %	1 %
Logements vacants (Insee RP 2020)	13	1 143
Part de logements vacants (Insee RP 2020)	7 %	5 %
Part de logements vacants de > 2 ans (LOVAC 2022)	2 %	1 %
Logements sociaux (RPLS 2022 et bilan SRU)	-	3 072
Taux de logements sociaux	-	16 %
Construction neuve (moyenne annuelle)		
Logements autorisés 2017-2022	2	395
Logements commencés 2016-2021	2	396
Marché immobilier (DV3F 2022)		
Prix médian d'une maison ancienne (2022)	351 150 €	326 131 €

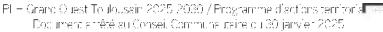
Logements autorisés et commencés

Source: Sit@del2

31



⁶ L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est faible, plus la population est âgée.





Principaux enjeux

Le développement d'une offre d'habitat abordable permettant de renouveler la population

- Un marché immobilier qui présente des prix élevés à l'achat, supérieurs au niveau intercommunal, rendant sélectif l'accession à la propriété.
- Face à ce constat, un enjeu de développement d'une offre de logements abordable à l'achat est identifié sur la commune afin de favoriser le renouvellement de la population, via notamment l'accueil de jeunes ménages primo-accédants.
- Le développement de cette offre devra être coordonné avec le déploiement des infrastructures communales, notamment du réseau d'assainissement.

Le soutien au maintien à domicile pour les personnes âgées et/ou en situation d'handicap

- Une volonté de maintien à domicile sur le territoire communal est constatée parmi les personnes âgées. Il est ainsi nécessaire de l'accompagner via le renforcement des d'actions d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.
- Le développement d'une offre de logements alternative à l'hébergement en établissement (médicalisé ou non) peut permettre de diversifier les choix résidentiels des personnes âgées au sein de la commune (petites opérations d'habitat partagé/intergénérationnel).

Le renforcement du rôle du centre-bourg dans l'accueil des nouveaux logements

- Un enjeu de maîtrise et d'accompagnement de la production d'une offre de logements en intensification urbaine dans le centre-bourg.
- Dans le cadre de l'élaboration du futur PLUi, une attention particulière sera accordée à la limitation des divisions parcellaires dans les hameaux de la commune.

Potentialités de développement du parc de logements entre 2025 et 2030

Le potentiel de production de logements de la zone à urbaniser ouverte à proximité du centre-bourg, ainsi celui en intensification urbaine, identifiés dans le cadre des rencontres communales, permettent d'évaluer la capacité de la commune de Mérenvielle à atteindre l'objectif de réalisation de 35 logements sur la temporalité du présent PLH, soit environ 6 logements en moyenne par an.

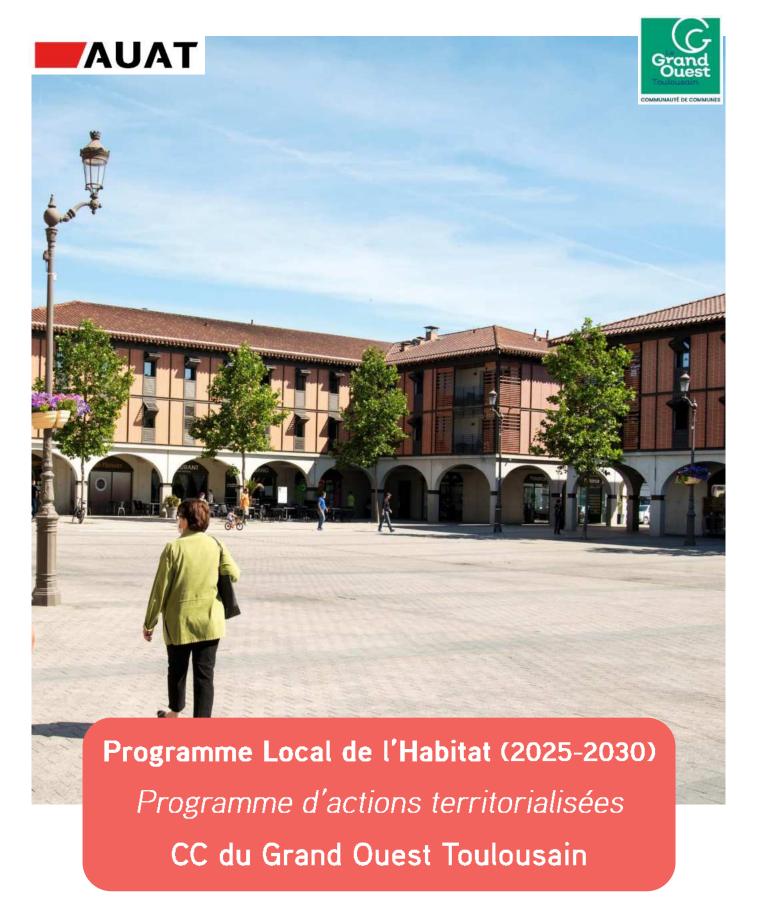
Opérations recensées comme potentiellement réalisables durant la durée du PLH 2025-2030, à la date d'arrêt de celui-ci et selon les documents d'urbanisme en vigueur

(le tableau ci-dessous est affiché à titre indicatif et n'est pas opposable)

	Nom du projet /	Nb de logements	
	Localisation	Nb total de Logts	Dont logts sociaux
1	OAP Veille Côte	30	A préciser*
2	Estimation potentiel en intensification	5	
	Total	35	

Les 6 ans permettront de réaliser les opérations nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés par le PLH

^{*} Le nombre de logements sociaux (en location ou en accession) produits dans le cadre de l'OAP Vieille Côte reste à préciser. Il devra toutefois être d'au moins 4 logements afin de permettre à la commune d'atteindre l'objectif de production sociale fixé dans le présent PLH.



Feuille de route Plaisance-du-Touch

Commune de Plaisance-du-Touch

PLH 2025-2030 du Grand Ouest Toulousain



Document d'urbanisme communal		
Document en vigueur	Dernière révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 27/05/2021	
Perspectives	Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	

Programmation logements 2025-2030

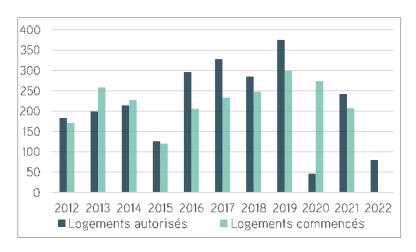
	Plaisance du Touch	CC du Grand Ouest Toulousain
Objectif de production de logements	710 logements (118 logts / an)	2 100 logements (350 logts / an)
Objectif communal de la diversification de l'habitat	234 logements sociaux	712 logements sociaux

Données de cadrage

	Plaisance du Touch	CC du Grand Ouest Toulousain	
Population (Insee RP 2020)	19 462	47 769	
Evolution annuelle moyenne (2014-2020)	+2 %/an	+1,7 %/an	
Composition des ménages (Insee RP 2020)			
Part des personnes seules Part des couples sans enfant Part des couples avec enfant(s) Part des familles monoparentales	28 % 28 % 31 % 12 %	27 % 28 % 34 % 10 %	
Indice de jeunesse (Insee RP 2020) ⁷	1,21	1,33	
Résidences principales (Insee RP 2020)	8 059	19 602	
Part de propriétaires occupants Part de locataires Autres Statuts	68 % 31 % 1 %	69 % 30 % 1 %	
Résidences secondaires (Insee RP 2020)	49	169	
Part de résidences secondaires	1 %	1 %	
Logements vacants (Insee RP 2020)	375	1 143	
Part de logements vacants (Insee RP 2020)	4 %	5 %	
Part de logements vacants de > 2 ans (LOVAC 2022)	1 %	1 %	
Logements sociaux (bilan SRU au 01/01/2023)	1 681	3 072	
Taux de logements sociaux	19,4 %	16,4 %	
Construction neuve (moyenne annuelle)			
Logements autorisés 2017-2022	226	395	
Logements commencés 2016-2021	245	396	
Marché immobilier (DV3F 2022)			
Prìx médian d'une maison ancienne (2022)	334 175 €	326 131 €	

Logements autorisés et commencés

Source: Sit@del2



L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est faible, plus la population est âgée.



Principaux enjeux

Le développement d'une offre d'habitat diversifiée et abordable afin de fluidifier les parcours résidentiels en accession et en location au sein de la commune

- Dans un contexte de renchérissement des biens sur le marché immobilier, le maintien et l'accueil d'une population diversifiée nécessitent la production d'une offre de logements abordables en location et en accession.
- Une attention particulière devra ainsi être accordée à la diversité des logements produits en termes de taille (notamment des petites et grandes typologies), et de prix à l'achat (BRS, PSLA, offre à prix maitrisé...) afin de répondre à la diversité des besoins exprimés sur le territoire (jeunes travailleurs, couples avec ou sans enfant(s), familles monoparentales, seniors...).

Le renforcement de l'offre locative sociale afin de répondre aux objectifs de la loi SRU

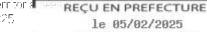
- La mise en œuvre d'une multiplicité d'opérations proposant une offre de logements sociaux a permis à la commune de faire progresser son taux de logements sociaux, qui est passé de 15,87% en 2016 à 19,4% en 2023.
- Un besoin de poursuite et de renforcement des efforts effectués en la matière est ainsi identifié, afin de répondre aux obligations liées à l'article 55 de la loi SRU, selon le taux en vigueur (actuellement fixé à 20%). Les efforts de rattrapage du taux SRU devront prendre en compte également la création d'une offre sociale en accompagnement du développement du parc de résidences principales, afin de ne pas faire reculer ce taux.

La maitrise et l'accompagnement de l'intensification du tissu pavillonnaire

- Une nécessité d'identifier les secteurs d'habitat individuel propices à l'accueil d'une offre de logements en intensification urbaine dans le cadre d'une stratégie foncière axée sur la sobriété dans la consommation de la ressource.
- Un besoin d'encadrement et d'accompagnement de la production d'une offre de logements en intensification urbaine est constaté, afin d'articuler le développement de cette offre avec l'adaptation du réseau de voiries et l'évolution des capacités des équipements et des infrastructures.

Le développement de solutions d'habitat adaptées aux ménages ayant des besoins spécifiques

- Une nécessité de promouvoir l'adaptation des logements à la perte d'autonomie pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap souhaitant continuer de résider dans leur logement.
- Un besoin de diversification de l'offre d'habitat à destination des séniors du territoire, permettant de multiplier leurs choix résidentiels au sein de la commune (offre locative collective proposant des standards de confort équivalents ceux de la maison individuelle, offre en résidence sociale, habitat partagé, intergénérationnel, inclusif...).
- Compte tenu du rôle de polarité de Plaisance-du-Touch au sein de l'intercommunalité, la création d'une offre de logements d'urgence et le renforcement de l'offre d'hébergement temporaire à proximité des centralités urbaines (services, commerces, transports en commun) est envisagé pour le PLH 2025-2030, en lien avec les prescriptions du PDALHPD.
- Le travail de diagnostic des besoins des gens du voyage et de recherche des capacités foncières engagé dans le cadre de la MOUS départementale doit être poursuivi afin de permettre à la commune de développer une offre d'habitat adaptée à l'ancrage de ces ménages sur le territoire, tout en redonnant la fonction de passage à l'aire d'accueil de Plaisance-Frouzins, en articulation avec les objectifs fixés dans le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAHGV) de la Haute Garonne.



Potentialités de développement du parc de logements entre 2025 et 2030

Plusieurs opérations de production de logements potentiellement réalisables sur la temporalité du PLH ont été identifiées dans le cadre des rencontres communales. Ces opérations permettent d'évaluer la capacité de la commune de Plaisance-du-Touch à atteindre l'objectif de production de 710 logements pour la période 2025-2030, soit environ 188 logements en moyenne par an.

Opérations recensées comme potentiellement réalisables durant la durée du PLH 2025-2030, à la date d'arrêt de celui-ci et selon les documents d'urbanisme en vigueur

(le tableau ci-dessous est affiché à titre indicatif et n'est pas opposable)

		Nb de logements	
	Nom du projet / Localisation	Nb total de Logts	Dont logts sociaux
1	ZAC La Sabla	360 (Durant la durée du PLH)	90
2	Terrain situé à proximité de la Rue des Mésanges et l'Impasse des Cailles	100	100
3	5 Impasse de la Marotte	28	6
4	Impasse des Pommiers	78	24
5	3 Rue de Fronton	8	2
6	35 Rue de la Hille	11	4
7	Estimation potentiel de production de logements en intensification urbaine	180	
	Total	765*	226**

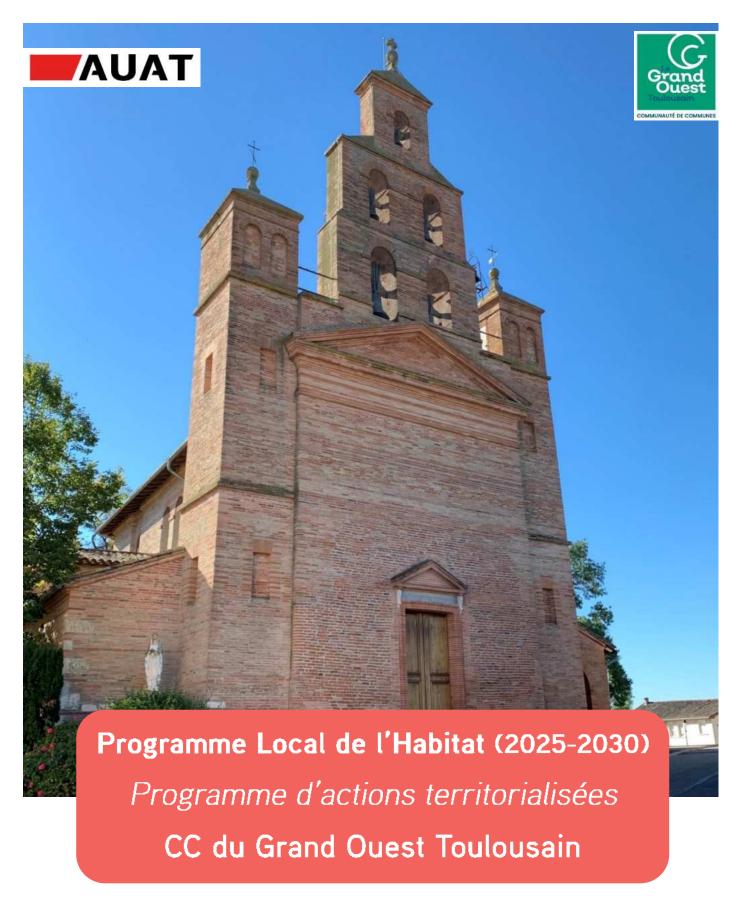
Les 6 ans permettront de réaliser les opérations nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés par le PLH

De surcroît, si des évolutions dans le taux SRU réglementaire se produisent, des ajustements des objectifs de production de logements sociaux figurant dans le présent PLH devront être envisagés.



^{*}Compte tenu des différentes incertitudes concernant la date de livraison de plusieurs projets, notamment le projet n° 5, il a été décidé, de commun accord avec la commune, d'établir un objectif de production de 710 logements pour la période 2025-2030.

^{**}Il convient de mentionner que le nombre de logements sociaux indiqué dans le tableau présenté ci-dessus devra être augmenté afin d'atteindre l'objectif de production d'au moins 234 logements sociaux pour la période 2025-2030, permettant ainsi à la commune de répondre aux obligations de rattrapage SRU selon le taux en vigueur (actuellement fixé à 20%).



Feuille de route Sainte-Livrade

Commune de Sainte-Livrade

PLH 2025-2030 du Grand Ouest Toulousain



Document d'urbanisme communal			
Document en vigueur	Dernière révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 23/07/2020		
Perspectives	Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal		

Programmation logements 2025-2030

	Sainte-Livrade	CC du Grand Ouest Toulousain
Objectif de production de logements	35 logements (6 logts / an)	2 100 logements (350 logts / an)
Objectif communal de la diversification de l'habitat	4 logements en location ou en accession sociale	712 logements sociaux

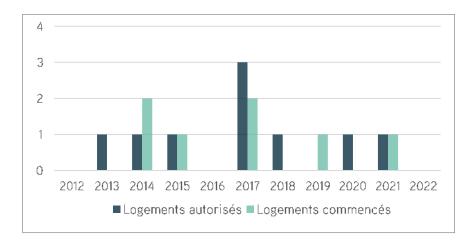


Données de cadrage

	Sainte-Livrade	CC du Grand Ouest Toulousain
Population (Insee RP 2020)	258	47 769
Evolution annuelle moyenne (2014-2020)	-2 %/an	+1,7 %/an
Composition des ménages (Insee RP 2020)		
Part des personnes seules Part des couples sans enfant Part des couples avec enfant(s) Part des familles monoparentales	24 % 37 % 30 % 9 %	27 % 28 % 34 % 10 %
Indice de jeunesse (Insee RP 2020) ⁸	0,67	1,33
Résidences principales (Insee RP 2020)	114	19 602
Part de propriétaires occupants Part de locataires Autres Statuts	83 % 14 % 3 %	69 % 30 % 1 %
Résidences secondaires (Insee RP 2020)	4	169
Part de résidences secondaires	3 %	1 %
Logements vacants (Insee RP 2020)	10	1 143
Part de logements vacants (Insee RP 2020)	8 %	5 %
Part de logements vacants de > 2 ans (LOVAC 2022)	-	1%
Logements sociaux (RPLS 2022 et bilan SRU)	0	3 072
Taux de logements sociaux	-	16,4 %
Construction neuve (moyenne annuelle)		
Logements autorisés 2017-2022	1	395
Logements commencés 2016-2021	1	396
Marché immobilier (DV3F 2022)		
Prix médian d'une maison ancienne (2022)	200 000 €	326 131 €

Logements autorisés et commencés

Source: Sit@del2



⁸ L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est faible, plus la population est âgée.



Principaux enjeux

Le développement d'une offre de logements permettant le renouvellement de la population

- Une population qui diminue légèrement (-2% hab. /an), à la différence de la tendance observée à l'échelle du Grand Ouest Toulousain (+1,7% hab. /an).
- Un enjeu de développement d'une offre de logements abordable afin de favoriser le maintien et l'accueil de nouveaux habitants, notamment des jeunes ménages.

L'adaptation et la diversification de l'offre de logements pour les personnes âgées et/ou en perte d'autonomie

- L'indice de jeunesse (0,67) est le plus faible du territoire, ce qui témoigne d'une part importante de personnes âgées. Un besoin est ainsi constaté en matière de renforcement des actions d'accompagnement à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie pour les ménages âgées souhaitant rester dans leur logement.
- Le maintien à domicile doit être également questionné au regard de l'absence de services / commerces dans la commune et corrélé à la réflexion sur l'accès des personnes âgées à l'offre d'aménités urbaines.

La réaffirmation du centre-bourg

- Le projet de lotissement engagé vient repositionner le centre bourg comme cœur de la commune.
- La mise en œuvre d'un projet visant à réhabiliter le bâti communal (ancien presbytère) situé à proximité de la mairie peut favoriser le développement d'une offre locative au sein de la commune.

Potentialités de développement du parc de logements entre 2025 et 2030

Le potentiel de création de logements au sein du lotissement situé dans la zone à urbaniser ouverte à proximité du centre-bourg, ainsi que celui de production de logements en intensification urbaine, identifiés dans le cadre des rencontres communales, permettent d'évaluer la capacité de la commune de Sainte-Livrade à atteindre l'objectif de réalisation de 35 logements sur la temporalité du présent PLH, soit environ 6 logements en moyenne par an.

Opérations recensées comme potentiellement réalisables durant la période couverte par le PLH, à la date d'arrêt de celui-ci et selon les documents d'urbanisme en vigueur

(le tableau ci-dessous est affiché à titre indicatif et n'est pas opposable)

	Nom du projet /	Nb de logements	
	Localisation	Nb total de Logts	Dont logts sociaux
1	Secteur Filouse Lotissement l'Estrade	34	6 LLS
2	Estimation potentiel de production de logements en intensification urbaine	3	
	Total	37*	6

Les 6 ans permettront de réaliser les opérations nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés par le PLH

^{*}Compte tenu des différents aléas pouvant intervenir lors de la période couverte par le PLH, la commune a convenu d'établir un objectif de production de 35 logements sur la période 2025-2030.



CONTACT

habitat@grandouesttoulousain.fr





Application agréée E-legalite.com 21_D0-031-243100781-20250130-DEL_2025_01